

Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande

Comité syndical
Séance du 6 février 2023 à Douains - siège de Seine Normandie Agglomération

Délibération n° 2023 02 03

Compte administratif 2022

Date de convocation : 27 janvier 2023

Délégués titulaires ou suppléants présents :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine Maritime, titulaire
- Alain BAZILLE, Département de la Seine Maritime, titulaire
- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, titulaire
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont Audemer Val de Risle, titulaire
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, titulaire
- Yann LE FUR, Communauté d'Agglomération Seine Eure, suppléant

Délégués titulaires excusés :

- Bertrand PECOT, Communauté de Communes Roumois Seine, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, titulaire
- Florent SAINT MARTIN, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, titulaire

Pouvoirs :

- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, pouvoir à M. BREUGNOT
- Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure, pouvoir à Frédéric DUCHÉ
- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à M. DEMAZURE
- Florent SAINT-MARTIN, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, pouvoir à M. DEMAZURE

Secrétaire de séance : Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération

Carte : Compétence principale - Art. 5.1

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
Délégués	14	7	13	0	0	13
Voix	41	21	40	0	0	40

Exposé des motifs

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif de l'année N-1.

Le jour du conseil, le doyen d'âge de l'assemblée délibérante, est chargé de présenter les résultats suivants de l'exercice 2022 :

	FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €			RESULTAT 2022 en €
	BP 2022 modifié DM1	REALISE 2022	BP 2022 modifié DM1	REALISE 2022	RESTES A REALISER 2022	
DEPENSES		523 580,12 €		2 957,22 €	0	
RECETTES	834 424,22	530 725,07 €	52 643,80 €	14 643,80 € (en 1068)	0	
REPORT N-1		269 424,22 €		-14 643,80 €		
RESULTATS DE L'EXERCICE		276 569,17 €		-2 957,22 €		273 611,95 €

Toutes sections confondues, **le résultat cumulé 2022 (comprenant les reports de l'exercice antérieur) est de + 273 611.95 €.**

Le compte administratif 2022 dressé par l'ordonnateur, Julien DEMAZURE, est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante par M. LECARPENTIER - membre du comité syndical - doyen d'âge.

Le compte administratif présenté reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et de la décision modificative de l'année 2022 du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande.

Monsieur le Doyen, présente les résultats de l'exercice 2022 :

- le résultat de fonctionnement est de + 276 569,17 €
- le résultat d'investissement est de - 2 957,22 €
- **le résultat cumulé (avec reports résultats N-1) est de +273 611,95 €,**

Délibération

Le comité syndical,

Le conseil syndical, sous la Présidence de M., doyen d'âge,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la note de présentation synthétique du compte administratif 2022,

Après avoir constaté, pour le vote, le retrait de Monsieur Julien DEMAZURE, président du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande,

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2022 et après s'être assuré de sa concordance avec le compte de gestion du Trésorier de la trésorerie de Rouen Métropole,

DECIDE

- D'approuver le compte administratif de 2022.

Le doyen d'âge du Syndicat mixte
de gestion de la Seine Normande



Hubert LECARPENTIER